



## AVIS PUBLIC

Avis public, est par la présente donné par le soussigné, qu'il y aura une séance extraordinaire du conseil municipal le mardi 27 février 2024 à 19h00 à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, 175 Route 107 à Délage, concernant l'adoption du règlement 571-HYG-2024 décrétant des dépenses en immobilisation pour la reconstruction du poste de pompage Aqueduc Sud.

Donné ce 23<sup>ième</sup> jour du mois de février 2024.

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, John-David McFaul, DG/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Délage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie, au bureau municipal, au tableau d'affichage situé au 216, Route 107 à Délage, sur le site web et de la Municipalité de Délage.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 23<sup>e</sup> jour du mois de février 2024.

John-David McFaul, directeur général par intérim  
et greffier-trésorier par intérim